

PELINCOUR

OCTOBRE 2017 - N°48



CCCA: FLEURAMOUR 2017 – le 22 septembre

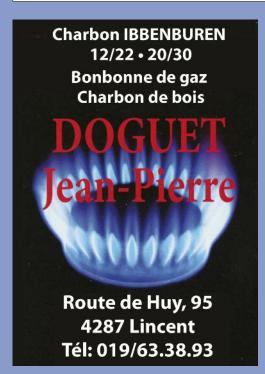
Bulletin communal TRIMESTRIEL DE LA COMMUNE DE LINCENT



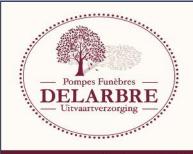
SAS

57, rue de Landen - 4280 HANNUT Tél. 019/51 14 96 - Fax : 019/51 27 32

- · Pneus tourisme moto agraires poids lourds
- Pièces et accessoires automobiles Outillage de qualité
- Flexibles hydrauliques sur mesure Lubrifiants
- Atelier de montage Entretien de véhicules







Marc Wiame Gérault Wiame

■ 0473 62 02 59 ■ 0474 11 75 70

• Route de Huy, 91

4287 Lincent

4267 Lincent

6019 63 34 73

\www.pompesfunebres-delarbre.be

@ info@pompesfunebres-delarbre.be

L'Edito du Bourgmestre

Mesdames, Messieurs, chers Lincentois,

En cet instant où je rédige à votre attention ce traditionnel « édito du Bourgmestre », mes pensées sillonnent le passé immédiat et le meilleur à venir.

Les mois de juillet et août synonymes de congés scolaires bien mérités pour nos enfants mais aussi de détente et délassement pour toutes celles et ceux parmi vous qui composent la société active ou celle bénéficiant d'un repos bien mérité sont déjà loin derrière nous.

Convivialité et dynamisme associatif

Comme bon nombre de mes collègues du conseil communal, je prends plaisir à me remémorer tous ces petits moments d'échanges et de convivialité qui ont illuminés cet été notre vie dans la commune.

Comment pourrais-je passer sous silence l'excellente initiative d'organiser les « Apéros Pelincourtois » ?

Bien plus que de longs discours, ces manifestations illustrent de bien belle manière la richesse, la complémentarité et l'efficacité de notre tissu associatif local.

Complémentairement à ces activités récentes qu'il importe de promouvoir et d'encourager, je me dois également de décerner une grande distinction à toutes nos associations qui depuis des décennies animent avec enthousiasme et efficacité la vie associative et culturelle de notre commune.

Je me réjouis aussi du succès grandissant rencontré par les fêtes et barbecues de quartiers, soutenus financièrement par la commune, qui fleurissent aux quatre coins de notre dynamique commune.

Excellente rentrée scolaire

Mon collègue Eric Vandevelde, échevin de l'enseignement, Delphine Closse, directrice de l'école communale et l'ensemble du corps enseignant se réjouissent de l'excellente rentrée qui regroupe sur les 2 sites scolaires 262 élèves. Cette exceptionnelle rentrée scolaire s'explique essentiellement par la qualité de nos enseignants et du projet pédagogique mais aussi par l'organisation de l'accueil extrascolaire particulièrement en phase avec l'agenda professionnel des parents.

Quoi de neuf au niveau des travaux ?

Conformément aux informations communiquées précédemment, la majorité communale MR-CDH-ECOLO a concentré aussi ses préoccupations sur le patrimoine communal qu'elle souhaite rénover.

Trois dossiers avancent vite et bien.

PELLAINES

L'ancienne administration communale de Pellaines subit actuellement une rénovation intérieure importante dans le but d'y créer deux nouveaux logements de transit et d'y maintenir un logement ILA.

Pour rappel, ces travaux se chiffrent à 225.639,28 € pris en charge par les deniers communaux à hauteur de 75.639,28 € et subsidiés pour 150.000,00 €

RACOUR

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes et de l'ancienne administration communale débuteront dès le début du mois d'octobre prochain. Ces locaux seront inaccessibles jusqu'en février 2018. Le budget total des travaux se chiffre à 350.000 € dont 46.920 € seront pris en charge par les subsides régionaux UREBA.

LINCENT

Des travaux importants seront également entrepris prochainement à l'administration communale de Lincent. Ils concernent l'isolation, le remplacement de châssis, la rénovation du chauffage ainsi que la mise en conformité incendie du bâtiment.

Le budget nécessaire devrait avoisiner 300.000,00 € dont 101.400 € seront pris en charge par les finances régionales.

Travaux de voiries

Rue de Pellaines

Les travaux de réfection de la rue de Pellaines avancent à vive allure et devraient être terminés pour le 15 octobre prochain. Certains tronçons, plus endommagés, subissent des travaux en profondeur jusqu'au coffre de voirie, tandis que d'autres parties sont traitées superficiellement. La chaussée toute entière sera recouverte d'une couche d'asphalte de finition de quelques centimètres. Bien sûr, je n'oublie pas de vous informer que 2 coussins berlinois seront placés en vue de réduire autant que faire se peut la vitesse sur cette voirie densément fréquentée.

Rues de Maret et des Champs et avenue des Sorbiers

Ces dossiers sont en cours d'élaboration par l'auteur de projet désigné par l'administration communale. Les travaux devraient pouvoir être réalisés au printemps 2018.

Phase cruciale pour la CLDR

Voici près de deux ans que les membres de la CLDR – commission locale de développement rural, encadrés avec brio par la FRW – Fondation rurale de Wallonie, réfléchissent à l'harmonieuse évolution de notre commune et formulent des propositions en vue d'améliorer notre qualité de vie.

Plus de quarante projets ont ainsi été formulés et priorisés et seront prochainement traduits en fiches « projet » par les soins du CREAT.

Sans dévoiler à ce stade les résultats de la réflexion citoyenne, je m'autorise néanmoins à vous informer que l'aménagement du site du terrain de football à Lincent représente sans conteste le projet phare de notre prochain PCDR – plan communal de développement rural.

5ème édition du Souper-Bal du Bourgmestre

Mes chers collègues du Collège communal et moi-même sommes heureux de vous convier à la 5^{ème} édition du Souper-Bal du Bourgmestre qui se tiendra le samedi 11 novembre prochain au hall omnisports de Lincent.

Cette manifestation sera conjointement organisée par le comité des fêtes de Lincent, l'OASIS, la Jeunesse sportive Racour-Lincent et l'école communale.

Ambiance assurée, venez-y nombreux!

Votre bourgmestre Yves KINNARD

11 était une histoire



Bibliothèque de Lincent



Animation par Laurence Leton à partir de 4 ans Le mercredi après-midi à 15h30

(Les parents sont les bienvenus)

18 octobre: « Pommes, noisettes et champignons :

l'automne est là!»

20 décembre : « Grrr! Il y a un ours dans les histoires! »









Bibliothèque communale de Lincent



La Bibliothèque de Lincent vous ouvre ses portes chaque vendredi de 14h à 18h (hors congés scolaires).

Elle regroupe un fonds d'ouvrages à destination de tous, adultes, adolescents et enfants.

Rue de Gd-Hallet, 2 - 4287 Lincent Renseignements : 019/51.23.16

Venez découvrir la rentrée littéraire ! Un choix varié pour le plaisir de tous !

Pour les adultes :

Eric-Emmanuel Schmitt - Katherine Pancol – Amélie Nothomb Laetitia Combani – Elise Fischer – Tamara Mc Kinley – Elena Ferrante – Françoise Bourdin – Katherine Scholes – Lionel Shriver – Jussi Adler-Olsen – Anna Gavalda...

Pour les enfants et les ados :

Des bandes dessinées : Lili Pirouli – Petit Poilu – Momo – Cédric... Et de nouveaux albums et ouvrages documentaires les attendent.

Votre inscription en tant que lecteur vous permet également de circuler et de bénéficier de prêts de livres au sein des trois autres bibliothèques du réseau :

Bibliothèque communale locale

rue de Landen, 43	4280	Hannut	019/51.23.16		
Centre documentaire Sainte-Croix					
rue de Crehen, 1	4280	Hannut	019/51.94.56		
Bibliothèque libre de Racour	-				
rue de Landen, 31	4287	Racour	019/65.61.25		

Les bibliothécaires



Le Collège communal informe la population qu'une campagne de dératisation se déroulera sur le territoire de l'entité

Les 16 et 17 novembre 2017

Inscription auprès de l'administration communale Tél.: 019/63.02.40.



Notre société réalise depuis plus de 30 ans pour les indépendants, associations, PME, entreprises et autres...

- Création logo Création image visuelle
- Flyers Triptyques Folders (avec ou sans distribution en toutes-boîtes)
- Brochures et dépliants explicatifs ou de présentation
- Cartes de visite Bons de commande Factures Bordereaux
 - Vous êtes à la recherche d'une nouvelle collaboration dans ce domaine.
 - > Vous souhaitez donner un nouveau dynamisme à votre communication.
 - > Vous êtes sensibles au budget que représente votre poste communication.

Nous sommes la solution

Vous désirez un renseignement sur nos services?

Contactez-nous, nous viendrons vous présenter tout notre savoir-faire :

Par mail: mfa@regifo.be ou par tél. 071 / 74 01 37

- rue Saint-Roch, 59 - 5070 Fosses-la-Ville -

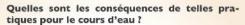
Pollueurs - payeurs amendes administratives Les déchets ménagers et les "inertes" sont néfastes pour nos rivières

L'abandon de ces déchets constitue une infraction environnementale. En tant que riverain d'un cours d'eau, changez vos habitudes!

Des dégradations accidentelles ou intentionnelles sont trop souvent constatées le long des rivières et ruisseaux. Une meilleure connaissance par les riverains de leurs devoirs et obligations leur permet de respecter davantage nos cours d'eau et de les protéger.

Attention: en cas de situation infractionnelle, vous risquez une sanction pénale ou administrative pouvant aller jusqu'à 1.000 euros, voire ... 100.000 euros selon les cas de figure! En cas de récidive, la sanction peut être plus sévère.

> Par la voix d'Yvon le Héron, le Contrat de rivière Dyle-Gette s'associe à votre Commune pour vous donner guelgues explications.



Savez-vous que les déchets ménagers (sacs poubelles, canettes, emballages, sacs plastiques....) abandonnés en bordure ou dans le cours d'eau engendrent une pollution visuelle et olfactive ? En outre, ils attirent les animaux indésirables. Enfin, ils disparaissent facilement à la vue lorsqu'ils sont piégés par la vase au fond du lit des cours d'eau (c'est le cas des sacs plastiques !). Quant aux déchets inertes (gravats, terres, bricaillons...) et aux "encombrants" (pneus, meubles, appareils électroménagers, vieilles planches, anciennes clôtures...), est-ce bien utile de préciser qu'ils enlaidissent considérablement nos bords de rivière?

Emportés par l'eau, tous ces déchets forment des bouchons et augmentent les risques d'inondations, malheureusement trop souvent d'actualité dans notre région.

A noter que la rivière est un milleu vivant, son tracé évoluant au fil du temps. Tenter de contrôler cette dynamique naturelle en déversant des gravats ou autres matériaux au pied de la berge est aussi vain que nuisible.

Quels conseils pour changer votre comportement?

Yvon le Héron vous propose d'autres solutions pour vous débarrasser de vos déchets ménagers et "inertes"

- rendez-vous au Parc à conteneurs le plus proche. En cas de volumes plus importants, des sociétés privées reprennent les déchets inertes chez les particuliers pour les valoriser.
- utilisez les collectes sélectives et spécifiques proposées aux particuliers par votre Commune. - stockez vos maténaux ou déchets inertes à une distance raisonnable du cours d'eau (au minimum à 5 mètres au-delà de la crête de berge du cours d'eau)!











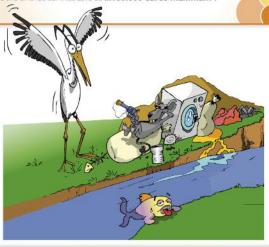
Vous devez savoir que, dorénavant, certains pouvoirs publics se sont dotés d'agents constatateurs et sanctionnateurs dont la mission est de poursuivre les infractions environnementales au niveau communal, provincial ou régional. De même, l'agent de police local reste compétent pour constater une infraction environnementale.



Quelles sont les bases légales pour sanctionner ces infractions?

Le code de l'eau prévoit, en son article D. 408, que celui qui obstrue le cours d'eau ou y introduit un objet ou des matières pouvant entraver le libre écoulement des eaux commet une infraction punissable d'une peine d'amende pénale ou administrative allant jusqu'à 1.000 euros !

Plus généralement. l'article 7 du décret du 27 juin 1996 sanctionne l'abandon de déchets par une peine d'emprisonnement allant de 8 jours à 3 ans et/ou d'une amende pénale pouvant aller jusqu'à ... 1.000.000 euros ou encore d'une amende administrative de ... I 00.000 euros maximum !



En d'autres mots...

Il vous est interdit de jeter tout type de déchets ménagers ou inertes dans le lit du cours d'eau ou de les déposer sur les berges et à moins de 5 mètres de la crête de berge (= point le plus haut de la berge). Cette distance peut varier en fonction des règlements communaux, provinciaux ou du règlement général intégré de Police. Adressez-vous à votre administration communale ou à votre zone de police pour en savoir plus.

Il vous est interdit de dégrader les berges de quelque manière que ce soit, y compris en y incinérant vos déchets de toutes natures. Seule, l'incinération de déchets verts est réglementée notamment par le code rural.

Yvon le Héron vous informe aussi que suivant l'état de dégradation constaté, la remise en état des lieux peut vous coûter cher. Le cas échéant, des travaux de remise en état peuvent être ordonnés par un tiers (juge ou fonctionnaire sanctionnateur) à charge des propriétaires riverains.

De même, vous pourriez être tenu responsable des déchets abandonnés frauduleusement par autrul sur votre propriété

Cette fiche d'information et de sensibilisation est une initiative du Contrat de rivière Dyle-Gette asbl, en collaboration avec l'Union des Villes et Commi de Wallonie asbl, le Département de la Police et des Contrôles de la Région wallonne (DGO3), les agents constatateurs commu sanctionnateurs provinciaux du Brabant wallon, de Liège et de Luxembourg, ainsi que les communes du bassin Dyle-Gette. Consultez les textes légaux de référence : http://enviro ment.wallonie.be/aerw/derne

Le Contrat de rivière Dyle-Gette réunit tous les acteurs publics et privés qui mênent des actions de protection et/ou de restauration de la qualité des cours d'eau. Il compte comme partenaires principaux : le Service public de Wallonie, les Provinces du Brabant wallon et de Liège, les intercommunales IBW. AIDE et IECBW, 22 communes du bassin Dyle-Gette, l'UCL et 27 associations.







CR Dyle-Gette, avenue de Wisterzée, 56 à 1490 Court-St-Etienne - Site : www.crdg.be - Mail : contrat.riviere@crdg.be



Etat civil

NAISSANCES du 21/06/2017 au 03/09/2017.

21/06/2017	Lisandro	Fils de	Bertrand Vandervost et Croline Scapini (Racour)
24/07/2017	Hediana	Fille de	Hedia Ekofo (Pellaines)
19/08/2017	Alixe	Fille de	Senne Berden et Evelyn Aerts (Lincent)
29/08/2017	Eden	Fils de	Samuel Claes et Gwendoline De Beir (Racour)
03/09/2017	Jayson	Fils de	Christian Cazin et Martine Félix (Pellaines)

Félicitations aux heureux parents!



MARIAGES du 07/07/2017 au 16/09/2017.

07/07/2017 Vanschoor Stéphane et Wauthier Pascale (Racour)
08/07/2017 Vandernoot Frédéric et Derée Géraldine (Pellaines)
02/09/2017 Pelletier Julien et Pertin Zélia (Lincent)
16/09/2017 Peeters Alexandre et Desmul Pamela (Pellaines)



Nous souhaitons une vie heureuse et prospère à ces couples.

DECES du 17/06/2017 au 12/09/2017.

Ils nous ont quittés...

17/06/2017	Bruno SONET	57 ans	Compagnon de Bernadette Pirotte (Racour)
24/06/2017	Quentin PETIT	31 ans	(Pellaines)
29/06/2017	Nathalie PONTHIER	45 ans	(Lincent)
10/07/2017	Georgine MOUAERTS	87 ans	Veuve de Oscar Bartholomé (Racour)
12/07/2017	Françoise STEURS	54 ans	Célibataire (Lincent)
12/09/2017	Emile THIENPONT	84 ans	Epoux de Elza Piteus (Racour)

Nous présentons à toutes les familles dans la peine nos sincères condoléances



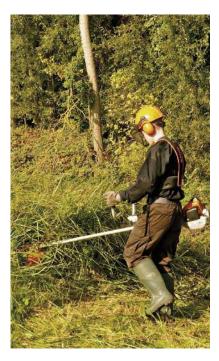


Envie d'investir un peu de temps pour la sauvegarde la biodiversité dans votre commune.

Vous pouvez participer aux chantiers de gestion de la réserve naturelle « Les Tournants » ; à Lincent qui se déroulent durant toute l'année dans une ambiance décontractée et conviviale.

Renseignements:
François SMET
019/63.02.58 aux heures de bureau
environnement@lincent.be

















GARAGE RENAULT PAUL GRENIER SPRL

Mécanique et carrosserie rue Henri Grenier, 117 Orp-le-Grand

019/63.49.29



RENAULT



Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville

T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro,

info@regifo.be www.regifo.be

> Votre conseillère en communication Madame Marielle MOSSIAT se fera un plaisir de vous rencontrer GSM : 0498 / 88 38 95



019/51.20.60

HEURES D'OUVERTURE: LU/SA: 08H30-18H30 • MA/VE: 08H30-19H



BOIS - MATERIAUX ELECTRICITE - SANITAIRE OUTILLAGE - JARDIN



Monuments Funéraires Pierres bleues pour **Bâtiments** Boîtes aux lettres

Caveaux placés dans les 48h en cas de décès Exposition 50 monuments (accessible) On se déplace partout

SPRLU DELAIDE M.

rue Saint-Job, 24 - 1357 HELECINE Tél. 019/65 52 52



michel.delaide@skynet.be



TOITURE - ZINGUERIE Bierlaire Alain

2 rue de la Vallée • 4280 HANNUT Tel: 019/634542 • Gsm: 0489/54 57 88 Email: bierlairealain5@gmail.com



Grand Merci...

aux annonceurs chez qui nous vous recommandons vos travaux et achats!

Lincent. Conception et réalisation : sprl REGIFO Edition, Fos